



**Par arrêté présidentiel daté du 6 janvier, le président de la République Michel Martelly a officialisé la date du 24 janvier fixée par le CEP pour la tenue du second tour des élections présidentielles, législatives partielles.**

Décision qui intervient dans un contexte où le candidat à la présidence du parti LAPEH Jude Célestin, qualifié pour le deuxième tour, réclame la mise en application des recommandations de la commission d'évaluation électorale indépendante (CEEI).

En effet, l'arrêté présidentiel convoquant le peuple en ses comices a été publié à la suite d'un conseil des ministres tenu au palais national le mercredi 6 janvier.